

03 DEC. 2025

ARRIVÉ
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 25 novembre 2025

Délibération n° 8-26-2025

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Gérard DUBUCHE, Brigitte MARY,
Date de la convocation : 18 novembre 2025

Objet :

DECISION MODIFICATIVE

N°2 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CCAS RESIDENCE AUTONOMIE

Exposé des motifs :

Le budget primitif est voté par chapitre, la décision modificative est proposée au niveau du chapitre tel que défini par l'article D. 2311-4 du CGCT.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'adoption la décision modificative proposée en annexe concernant le budget annexe du CCAS Résidence Autonomie.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D. 2311-4 ;

Vu la délibération n° 5-9-2025 portant validation du budget primitif 2025 pour le budget principal CCAS et le budget annexe Résidence Autonomie ;

Vu la délibération n° 5-18-2025 portant décision modificative n°1 pour le budget annexe Résidence Autonomie ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M22 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2, conformément à l'annexe 1

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER



03 DEC. 2025

ARRIVÉ